

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 février 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 304

présenté par
M. Dharréville, M. Peu et M. Jumel

ARTICLE 59

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous sommes opposés à la logique de cet article qui vise à encourager l'actionnariat salarié dans les entreprises. Outre un effet pervers de substitution au salaire, les salariés bénéficiant d'une rémunération différée aléatoire, il s'agit de faire des salariés des investisseurs de leur entreprise sans les intégrer pleinement aux instances de décision de l'entreprise.

Il conduit donc à faire supporter aux salariés un risque maximal : la perte de leur emploi et de leur épargne. C'est pourquoi nous demandons la suppression de cet article.